



# COMMUNIQUÉ

L'honorable Claudette Tardif, Ph.D., sénatrice

*Pour diffusion immédiate*

## LA SÉNATRICE CLAUDETTE TARDIF CRITIQUE LA FEUILLE DE ROUTE

OTTAWA (26 juin 2008) – La sénatrice Claudette Tardif accueille la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* du gouvernement conservateur avec réserve. « Certains nouveaux éléments ont été ajoutés, tels que l'appui à l'immigration francophone, des programmes en arts et culture et le programme de bourses universitaires en traduction. Voilà de bonnes initiatives! » a-t-elle déclaré à la Chambre Haute. Elle a ajouté toutefois que « cette *Feuille de route* a non seulement tardé trois mois à être introduite mais manque regrettamment d'envergure. »

Championne des langues officielles, la sénatrice Claudette Tardif a comparé les budgets de l'ancien Plan d'action libéral et la nouvelle Feuille de route du gouvernement conservateur. Elle a précisé que « la *Feuille de route* semble indiquer qu'il y a bonification des budgets par rapport à l'ancien Plan d'action libéral. Toutefois, ces constats superficiels sont erronés. En effet, le Plan d'action proposait une augmentation annuelle de budget entre 2003 et 2008. Une analyse du budget de la *Feuille de route* nous démontre qu'il existe bien une augmentation par rapport au budget libéral de 2003 mais qu'il n'existe aucune bonification dans plusieurs domaines par rapport à l'année 2008, l'année finale du plan d'action. »

De plus, l'ancienne doyenne de la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta a critiqué les conditions du nouveau programme d'appui aux droits linguistiques, remplaçant en partie l'ancien programme de contestation judiciaire. Pour être admissibles au programme conservateur, les requérants devront « démontrer que leur cause est susceptible de faire avancer l'état du droit linguistique et qu'ils ont fait des efforts sérieux pour en venir à un règlement à l'amiable. » L'honorable Claudette Tardif a pointé du doigt l'ajout d'une étape de médiation dans le processus de poursuite judiciaire, pour son manque de critères d'évaluation rigoureux. « Ce nouveau critère est bien plus un obstacle à la promotion des droits linguistiques qu'un atout. » Une médiation pourrait rendre encore plus difficile le processus judiciaire pour les Canadiens moyens, voire même les pénaliser.

Souhaitant une feuille de route plus visionnaire et innovatrice, la Sénatrice Tardif, Leader adjointe de l'Opposition au Sénat, a rappelé qu'il y a « encore beaucoup à faire pour la promotion de la dualité linguistique et je doute que la feuille de route ne soit suffisante à son développement et épanouissement optimal. » Pour l'heure, cette *Feuille de route* est seulement « digne de la loi du moindre effort ».



# COMMUNIQUÉ

L'honorable Claudette Tardif, Ph.D., sénatrice

-30-

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec :

Laure Prévost, adjointe spéciale de l'honorable Claudette Tardif

(613) 947-3589

Sans frais : 1-800-267-7362

[www.claudettetardif.ca](http://www.claudettetardif.ca)